



## Non paiement de la paie dans une entreprise de street marketing

Par **Managwen**, le **21/04/2015** à **13:50**

Bonjour,  
je viens vers vous car j'ai commencé début mars à travailler dans une agence de street marketing. J'ai donc enchaîner depuis les contrats CDD de 2 ou 3 maximum. Sur chaque contrat il y a précisé que je serais payé le 15 du mois d'après. Ma paie étant sécable, j'ai donc été les voir le 17, chèque indisponible. Ils ont promis de me l'envoyer par la poste samedi matin, mais à ce jour, toujours rien, et ils ne répondent pas à mes mails et coup de téléphone... Je voulais savoir comment ca se passe dans ces cas la pour récupérer ma paie, sachant que certains de mes collègues n'ont pas encore touché leur paie de novembre! On est beaucoup d'étudiant, et un de nos "chefs" a reconnu une fois une mission qu'il y avait plein de choses illégales qui étaient faites, mais comme on est des étudiants ayant besoin d'argent, on accepte de se plier à leur volonté. Tout cela maintenant commence un peu à m'inquiéter. Quels sont mes recours, sachant qu'en tant qu'étudiante, je n'ai pas les moyens de payer un avocat.  
Merci d'avance

Par **P.M.**, le **21/04/2015** à **16:29**

Bonjour,  
Après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure restée sans réponse, je vous conseillerais de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...